Se questionner sur le consentement libre et éclairé de la personne accompagnée et adapter sa pratique

RUBRIQUE

PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE ET EN SITUATION DE HANDICAP

PRÉ-REQUIS

Tout professionnel intervenant en structure ou à domicile auprès de personnes en situation de handicap

Description

Le consentement libre et éclairé est essentiel pour respecter les droits des personnes en situation de handicap. Il signifie que ces personnes doivent recevoir toutes les informations nécessaires dans un format compréhensible, pour prendre des décisions de manière autonome et sans pression. Pour ce faire, dans l'accompagnement médico-social d'une personne en situation de handicap, le travailleur social doit être en capacité de lui proposer une information adaptée dans un environnement sans pression, de respecter son autonomie et de fournir un soutien approprié l'aidant à sa compréhension et renforçant ses capacités décisionnelles.

L'objectif de la formation est de délivrer des apports théoriques et pratiques permettant aux travailleurs sociaux de se questionner sur le consentement libre et éclairé des personnes en situation de handicap et de trouver les ressources leur permettant d'adapter leur pratique en vue de soutenir pleinement l'autonomie et la participation active des personnes accompagnées dans tous les aspects de leur vie.

Objectifs

- Actualiser ses connaissances sur le consentement libre et éclairé de la personne accompagnée
- Savoir comment placer l'autodétermination de la personne accompagnée au cœur du projet individuel
- Savoir mobiliser les ressources adaptées à utiliser pour garantir le consentement libre et éclairé de la personne accompagnée.

Contenus

- **Définition et cadre légal**
  - Qu’est-ce que le handicap ?
  - Qu’est-ce que le consentement ?
  - Qu’est-ce que l’assentiment ?
  - Qu’est-ce que l’autodétermination ?
- **Le consentement de la personne sous mesure de protection**
  - Les mesures pour protéger la personne vulnérable
  - Famille et mesure de protection
  - La Charte des Droits et Libertés de la personne majeure protégée
  - La personne qualifiée
  - Les ressources
  - Place de la famille dans l’accompagnement
- **Le consentement au choix du lieu de vie**
  - Ce que dit la loi
  - Contexte favorable pour recueillir le consentement au choix du lieu de vie
  - Les ressources
- **Le consentement aux actes de la vie quotidienne**
  - Ce que dit la loi
  - Contexte favorable au consentement pour les actes de la vie quotidienne
  - Les ressources
  - Le projet personnalisé
  - La carte d’identité basale
  - Que faire en cas de refus ?
- **La vie sentimentale**
  - Ce que dit la loi
  - Contexte favorable à une vie sentimentale
  - Les ressources
- **Le consentement aux soins**
  - Ce que dit la loi
  - Contexte favorable au consentement aux soins
  - Le parcours de soins tout au long de la vie
  - La possibilité de non-consentement : le refus de soins de la personne
  - Les ressources
  - Les outils pour faciliter la communication avec la personne accompagnée
  - Les outils pour garantir l’accès aux soins de la personne
  - La personne de confiance et les directives anticipées
  - Les structures d’accompagnement

- **Etudes de situations apportées par les apprenants.**

Modalités pédagogiques

- Règles de confidentialité et de discrétion professionnelle.
- Apports théoriques et pratiques
- Méthodologie d’intervention interactive
- Analyse de situations et échange sur les pratiques
- Evaluation individuelle des acquis de la formation.

Lieu et calendrier

En intra (calendrier à déterminer)

Coût
Nous consulter

Durée
7 heures - 1 jour

Intervenant

Sabine CAILLET

Directrice d’ESSMS et Formatrice